

STENTYS lance son introduction en Bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris

- **Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global dans une fourchette indicative du prix d'offre comprise entre 10,80 euros et 13,20 euros par action¹**
 - Une offre à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques
 - Un placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger, en dehors des Etats-Unis d'Amérique
- **Taille initiale de l'offre : 1 893 939 actions nouvelles à émettre, soit 22,7 M€ (sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre)**
- **Clause d'extension portant sur un maximum de 284 090 actions initialement offertes**
- **Option de sur-allocation portant sur un maximum de 326 704 actions nouvelles**
- **Clôture de l'offre prévue le 21 octobre 2010 pour l'offre à prix ouvert et le placement global**
- **Fixation du prix de l'offre prévue le 22 octobre 2010 et début des négociations prévu le 28 octobre 2010**

STENTYS annonce ce jour le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur NYSE Euronext Paris, compartiment C.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa n° 10-362 en date du 12 octobre 2010 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de STENTYS, composé d'un document de base enregistré le 09 septembre 2010 sous le numéro n° I.-10- 067 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

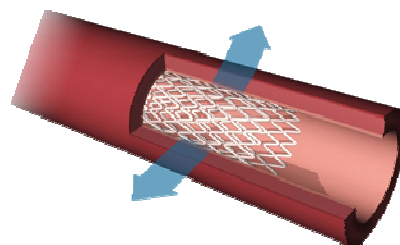
Une nouvelle génération de stents

Fondée en 2006 par le Professeur Jacques Séguin et Gonzague Issenmann, STENTYS est une société de technologie médicale qui propose une nouvelle génération de stents, spécialisés dans le traitement de l'infarctus du myocarde aigu.

Le stent STENTYS représente une innovation majeure par rapport aux stents conventionnels dans le traitement de la crise cardiaque : il est auto-apposant, c'est-à-dire qu'il se comporte, une fois implanté dans l'artère coronaire, comme un ressort. Sa forme et son diamètre s'adaptent aux changements anatomiques des artères coronaires tout au long de la phase de récupération dans les jours qui suivent l'infarctus du myocarde.

En restant en permanence accolé à la paroi de l'artère coronaire, le stent STENTYS élimine donc la mal-apposition observée lors de l'implantation d'un stent conventionnel, qui entraîne une deuxième crise cardiaque moins d'un mois après la première.

Le stent STENTYS est aujourd'hui la solution la plus évoluée et la plus sûre pour les patients.



Le stent STENTYS maintient une apposition constante le long de la paroi de l'aorte, le rendant plus sûr que des stents classiques

¹ Le prix pourrait être fixé, librement en dessous de 10,80 euros par action, ou, sous réserve que les ordres émis puissent être révoqués pendant au moins 2 jours de bourse, au-dessus de 13,20 euros par action.

Un produit attendu par les cardiologues

STENTYS a démontré l'efficacité de ses stents par de nombreuses études cliniques. Ainsi, les résultats de l'étude clinique internationale « Apposition II », annoncés le 22 septembre dernier, ont prouvé la supériorité du stent auto-apposant STENTYS par rapport au traitement conventionnel de l'infarctus du myocarde.

Le stent STENTYS a reçu en 2010 le « marquage CE », ce qui permet de le commercialiser dans les pays de l'Union Européenne. Le marché des stents pour crises cardiaques auquel s'adresse STENTYS est estimé à 2,3 milliards de dollars en 2010 et représente une proportion croissante et en forte progression du marché global des stents coronaires.

Une introduction en bourse pour imposer le stent STENTYS comme traitement de référence

STENTYS souhaite s'imposer comme le traitement de référence dans la crise cardiaque et accélérer la commercialisation de ses produits.

Les capitaux levés via l'introduction en bourse visent à fournir à STENTYS les moyens supplémentaires pour:

- assurer le développement et la commercialisation de ses stents innovants ;
- poursuivre des études post-market afin de confirmer les avantages de ses dispositifs médicaux ;
- obtenir les agréments réglementaires nécessaires pour permettre la commercialisation de ses produits aux Etats-Unis et au Canada.

Une opération soutenue par les actionnaires existants

A l'occasion de cette introduction en bourse, Sofinnova et Crédit Agricole Private Equity, actionnaires historiques de la société, se sont engagés à participer à l'augmentation de capital pour un montant maximum de 8 M€ représentant 35% de l'offre (avant clause d'extension et option de sur-allocation et sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix d'offre).

Intermédiaires financiers et conseil de la société



Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 25, rue de Choiseul - 75002 PARIS. Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.stentys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Stentys attire l'attention du public sur la section 4 « Facteurs de risque » figurant dans le document de base enregistré par l'AMF et, notamment, sur le risque spécifique lié aux deux accords de licence dont bénéficie la Société ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.stentys.com

**Citigate
Dewe Rogerson**

Analystes

Agnès Villeret - Tel : +33 (0)1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Presse

Servane Taslé – Tél : +33 (0)1 53 32 78 94 / (0)6 66 58 84 28 – servane.tasle@citigate.fr

Lucie Larguier - Tel : +33 (0)1 53 32 84 75 - lucie.larguier@citigate.fr

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Stentys dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune copie de ce communiqué n'a été, ni ne doit être envoyée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, en Italie, au Canada, en Australie ou au Japon

Ce communiqué ne constitue pas une invitation ou une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement au sens du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni (a) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (l'« Ordonnance ») ou (b) sont des « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (les personnes mentionnées en (i) et (ii) étant désignées ensemble comme les « Personnes Qualifiées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Qualifiée ne doit pas agir ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Qualifiées et ne peut être réalisé que par des Personnes Qualifiées.

Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 22 octobre au 19 novembre 2010 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Stentys, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Stentys et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document de base, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels STENTYS est présente

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 10-362 en date du 12 octobre 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

STENTYS est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français qui opère dans le secteur des technologies médicales.

Aperçu des activités

Fondée en juillet 2006, STENTYS conçoit, développe et commercialise des stents auto-expansifs* innovants. La Société vise essentiellement à développer des dispositifs médicaux offrant des alternatives efficaces à celles proposées par les grands acteurs du marché pour traiter l'infarctus du myocarde en phase aiguë et les sténoses* vasculaires au niveau des bifurcations.

STENTYS a développé une technologie de stents auto-expansifs qui offre un avantage significatif en épousant la forme de l'artère et en respectant la complexité du système artériel au niveau des coronaires en permettant des ouvertures latérales (bifurcation).

Le stent STENTYS est le seul stent « auto-expansif » qui ait été testé avec succès dans des études cliniques dans la phase aiguë (études APPPOSITION I et II) et le seul qui ait reçu le marquage CE pour cette indication.

Les sociétés concurrentes proposent, quant à elles, des stents conventionnels, quelle que soit l'indication traitée, et ne répondent pas aux problèmes qui ont pu être identifiés lors d'études cliniques, comme la mal-apposition dans le cadre des crises cardiaques.

La technologie de la Société est protégée grâce à un portefeuille en propriété industrielle très large, qui couvre l'ensemble des innovations essentielles des stents STENTYS. La Société a déposé plusieurs brevets en son nom et a également obtenu plusieurs licences exclusives pour augmenter la portée de ses propres brevets.

Informations financières sélectionnées (normes IFRS)

(Normes IFRS en €)	Exercice 2007 18 mois Consolidé (audité)	Exercice 2008 12 mois Consolidé (audité)	Exercice 2009 12 mois Consolidé (audité)	30-juin-09 6 mois Consolidé	30-juin-10 6 mois Consolidé (examen limité)
Total produits d'exploitation	11 500	9 001	0	0	72 200
Coût de fabrication	0	0	0	0	-17 067
Dépenses de recherche	-1 119 667	-1 177 232	-2 388 054	-1 109 101	-1 404 133
Dépenses Vente & Marketing	-62 727	-185 822	-1 205 698	-281 019	-2 035 967
Frais administratifs	-134 569	-459 121	-428 048	-280 605	-419 710
Paievements en actions	-582 505	-304 068	-550 786	-234 566	-222 730
Résultat courant opérationnel	-1 887 968	-2 117 243	-4 572 586	-1 905 292	-4 027 406
Résultat net	-1 853 711	-2 029 196	-4 584 618	-1 900 787	-3 918 234
Capitaux propres	-114 392	3 597 144	8 520 282		4 860 473
Total passif non courant	401 390	245 417	583 691		1 492 641
Total passif courant	564 588	848 377	1 272 090		1 232 371
Total actif courant	299 280	691 766	621 722		342 616
Total actif non courant	324 530	908 399	2 120 811		2 259 827
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227 775	3 090 773	7 633 531		4 983 041
Total bilan	851 586	4 690 938	10 376 064		7 585 485

Capitaux propres et endettement

(eneuros / non audité)	31 août 2010
Endettement financier net	- 2 444 985,31
Total des dettes courantes :	
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long termes)	1 400 000
Liquidité	3 844 985,31
Capitaux propres part du groupe au 31 août 2010 ⁽¹⁾	8 801 659,79
Capital social	160 613,79
Réserve légale	
Autres réserves	8 641 046

⁽¹⁾ Hors résultat consolidé du Groupe pour l'exercice 2010.

Aucun changement significatif susceptible d'affecter le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme et le montant des capitaux propres hors résultat n'est intervenu depuis le 31 août 2010.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société ne dispose pas, à la date de visa sur le Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2009 (7,6 millions d'euros), les versements attendus d'OSEO Innovation (à hauteur de 1,3 million d'euros), et le remboursement du crédit d'impôt recherche pour 2009 (à hauteur de 0,4 million d'euros) permettront à la Société de poursuivre ses activités de développement jusqu'au mois d'avril 2011. Le montant nécessaire à la poursuite de son exploitation au cours des 12 mois suivant la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus est estimé à 6 millions d'euros. Les fonds levés lors de l'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris permettront de couvrir ce besoin de financement dans toutes les hypothèses.

Résumé des principaux facteurs de risques propres au Groupe et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération, les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et à la section 2 de la note d'opération, et notamment, les facteurs de risque suivants :

- Risques liés à la propriété intellectuelle : les deux brevets principaux sur lesquels repose l'activité de la Société appartiennent à des tiers ; la protection par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle présente des limites et peut donner lieu à des litiges coûteux ;
- Risques relatifs au marché sur lequel intervient la Société : diminution possible de la taille du marché, concurrence de multinationales, apparition éventuelle d'une solution alternative ;
- Risques liés à l'activité de la Société : incertitude des résultats futurs des études cliniques et de l'accueil des produits STENTYS par les utilisateurs ; risques liés à l'externalisation de la fabrication, à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits et du réseau de distribution ; responsabilité du fait des produits ;
- Risques juridiques : évolution éventuelle de la réglementation et/ou des politiques de remboursement des dispositifs médicaux ;
- Risques financiers : pertes prévisionnelles et besoins de financements complémentaires incertains ;

- Risques liés à l'organisation de la Société : dépendance vis-à-vis d'hommes clés.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Voir les informations financières sélectionnées ci-dessus.

A la date d'octroi du visa sur le présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influencer sensiblement et de manière exceptionnelle son chiffre d'affaires de l'année 2010.

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfice.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit net de l'opération

L'Offre (telle que définie ci-dessous) et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (« **Euronext** ») sont notamment destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et notamment :

- assurer le développement et la commercialisation de ses stents auto-expansifs innovants ;
- poursuivre des études post-market afin de confirmer les avantages de ses dispositifs médicaux ;
- obtenir les agréments réglementaires nécessaires pour permettre la commercialisation de ses produits aux Etats-Unis et au Canada.

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext est demandée sont :

- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 5 353 793 actions de trois cents d'euro (0,03 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « **Actions Existantes** ») ;
- 1 893 939 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 2 178 029 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») et porté à un maximum de 2 504 733 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») précisées ci-après. Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies conjointement comme les « **Actions Offertes** ».

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes (avant exercice de l'Option de Surallocation).

Clause d'Extension

15 % du nombre des actions initialement offertes, soit un maximum de 284 090 actions, (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

15 % du nombre d'Actions Nouvelles (après exercice éventuel de la Clause d'Extension), soit un maximum de 326 704 actions, (l'« **Option de Surallocation** »)

Exercable par le Chef de File et Teneur de Livre, au nom et pour le compte des Établissements Garants, du 22 octobre au 19 novembre 2010.

Fourchette indicative de prix

Entre 10,80 et 13,20 euros par action (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative

de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthode de fixation du prix des actions nouvelles à émettre	<p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. La note d'opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- la méthode dite « des comparables boursiers » qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches ; et- la méthode dite des flux de trésorerie actualisés qui permet de valoriser la Société sur la base des flux de trésorerie futurs. <p>Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.</p>
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2010.
Produit brut de l'Offre	22,7 millions d'euros pouvant être porté à 26,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 30,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 12 euros).
Produit net estimé de l'Offre	Environ 20,5 millions d'euros pouvant être porté à environ 23,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 27,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 12 euros).
Garantie	<p>L'Offre fera, à la date de fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 22 octobre 2010), l'objet d'un contrat de garantie (le « Contrat de Garantie ») conclu entre la Société, Société Générale en qualité de Chef de File et Teneur de Livre et PiperJaffray en tant que co-Chef de File (les « Établissements Garants »).</p> <p>Ce contrat de garantie pourra être résilié par Société Générale en qualité de Chef de File et Teneur de Livre et PiperJaffray en tant que co-Chef de File jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances (voir le paragraphe 5.4.3 ci-après). Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p>
Engagements de souscription	Plusieurs fonds d'investissement gérés par Sofinnova Partners et Crédit Agricole Private Equity, actionnaires de la Société, se sont engagés à placer des ordres pour respectivement un total de 4,4 millions d'euros et un total de 3,6 millions d'euros, soit 19,4 % et soit 15,8 % du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 12 euros).
Engagements d'abstention et de conservation	<p>La Société souscrira un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.</p> <p>Les principaux actionnaires financiers de la Société ont souscrit un engagement de conservation portant sur (i) 100% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la première cotation des actions de la Société, et (ii) 50% des actions qu'ils détiennent pendant 185 jours supplémentaires, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.</p> <p>Chacun des autres actionnaires et/ou titulaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou de bons de souscription d'actions de la Société (à l'exception de deux personnes physiques n'ayant ni la qualité de salarié, ni celle de dirigeant de la Société) ont par ailleurs souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours à compter de la première cotation des actions de la Société, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.</p>
Stabilisation	Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris pourront être réalisées du 22 octobre 2010 au 19 novembre 2010 (inclus).
Principaux risques liés à l'Offre :	<ul style="list-style-type: none">- les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ;- la volatilité du prix de marché des actions de la Société ;- le risque lié à la non-signature ou à la résiliation du Contrat de Garantie, celles-ci entraînant une annulation de l'Offre.

C. RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
Medical Device Investment ⁽¹⁾	868 833	16.23%
Gonzague Issenmann	148 000	2.76%
Sofinnova	2 145 081	40.07%
SEP III ⁽²⁾	1 209 658	22.59%
CA Private Equity	725 794	13.56%
Sous-total « Conseil d'administration »	5 097 366	95.21%
Mayo Foundation	50 000	0.93%
Actionnaires minoritaires	206 427	3.86%
TOTAL	5 353 793	100.00%

⁽¹⁾ Holding patrimonial contrôlé par Jacques Séguin, président du Conseil d'administration de la Société ;

⁽²⁾ Les actions détenues par SEP III sont insérées dans le sous-total des actions détenues par les membres du Conseil d'administration même s'il est rappelé que c'est M. Brian Kerr (partenaire-associé de Scottish Equity Partners LLP société de gestion du fonds SEP III) en tant que personne physique qui est administrateur de la Société et non en tant que représentant permanent de Scottish Equity Partners LLP).

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif

12 octobre 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
13 octobre 2010	Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
21 octobre 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)
22 octobre 2010	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'Offre Début de la période de stabilisation éventuelle Signature du Contrat de Garantie
25 octobre 2010	Début des négociations des actions de la Société sous la forme de promesses d'actions (jusqu'au 27 octobre inclus)
27 octobre 2010	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
28 octobre 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris
19 novembre 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 21 octobre 2010 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Établissements Garants au plus tard le 21 octobre 2010 à 17 heures (heure de Paris).

Établissements financiers introducteurs

Chef de File et Teneur de Livre Associé

Société Générale Corporate & Investment Banking

Co-Chef de File

PiperJaffray

Contacts Investisseurs

Monsieur Gonzague ISSENMANN Directeur Général Adresse : 25 rue Choiseul 75002 Paris Téléphone : 01 44 53 99 42 Télécopie : 01 44 53 99 24 Adresse électronique : investor@stentys.com	Monsieur Stanislas PIOT Directeur financier Adresse : 25 rue Choiseul 75002 Paris Téléphone : 01 44 53 99 42 Télécopie : 01 44 53 99 24 Adresse électronique : investor@stentys.com
---	---

Documents accessibles au public

Les documents juridiques et financiers relatives à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais au siège social de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.stentys.com).